

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé au Médecin



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/10/2021	C/1	300,00 DH		<p>Hôpital Universitaire International Chakib Khalifa Professeur Assistant KHAMAILY M'HD Optalmologie</p> <p>091266718</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
HIDAA Opticienne - Optométriste Casablanca	18/10/2021	Clenette				3200,00
112 Bd de l'Indépendance Casablanca		Vénus				

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with H at the top, G at the right, D at				

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le : 22/10/2022

M. Srhier Quadri

AV 10/10 10/10

VL. 2, 2

SILO. 15 15

SLR 2 2

TO Papille normale

Macula 2

→ Faire nouvelle co VL + VL

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Professeur Assistant KHAMAILY MEHDI
Ophtalmologie

Adresse : Boulevard Mohamed Taïeb Naciri, Hay El Hassani, B.P. 12403 Casa 004 Rabat Casablanca • Maroc

Tél : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038 868 • www.hck.ma

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Professeur Assistant KHAMAILY MEHDI
Ophtalmologie

0912657

Ordonnance

Casablanca, le :

22/07/2022

M. Srivastava

Lurets Per C
A Red Ant. Purple Blue

✓ L-

60°, + 1,25 (- 0,25, 75)

06^o + 1,00 (-0,50, 0,50)

$$\underline{V^P} = +2,75 \text{ en } 22,75$$

ART & REGARD SARL
HIDAA JADID
Opticienne - Optométriste
112 Bd Aïdou El Waqt Khalaf Magasin n°5
Bourgogne Casablanca
Tél. 05 22 94 25 83 / 06 51 01 75 54

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Professeur Assistant KHAMAILY MEHDI
Ophthalmologie



Casablanca, le 18 OCTOBRE 2022

OPTICIENNE : HIDAA JADID

INPE : 095006359

FACTURE 3261

SRHIER OUADI

MONTURE DE LOIN: Optique Prix : 500 DHS

VERRES DE LOIN : Organiques blancs anti reflets

OD : +1,25 (-0,25 70°) Prix : 1000 DHS

OG : +1,00(-0,50 95°)

MONTURE DE PRES : Optique Prix : 500 DHS

VERRES DE PRES : Organiques anti reflets Prix : 1200 DHS

OD : +4,00(-0,25 70°)

OG : +3,75(-0,50 95°) TOTAL : 3200 DHS

Arrêtée la présente facture à la somme de trois mille deux cents Dirhams ttc .

*ART & REGARD SARL
HIDAA JADID
Opticienne - Optométriste
112 Bd Abou El Waqt Khalaf Magasin n° 5
Bourgogne Casablanca
Tél 05 22 94 25 83 / 06 51 01 75 54*

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

CASABLANCA

Reçu de caisse*Méd***HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID**

N° : 2207221557404720 / 3 / 0

Numéro admission	Nom du patient	Date encaissement
2200534872	SRHIER OUADI	22/07/2022

Mode paiement	Références du paiement	Montant Dhs
CarteB	5256	300,00
PAYANT	Total payé	300,00
TROIS CENTS DIRHAMS		

Reçu établi par : SAN.WAK

Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
Tél.: 05 29 03 53 45
Fax : 05 29 00 44 77
E-mail : contact@fckm.hck.ma
N°INP 090061862

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 91 617 / 2022 du 22/07/2022

Nom patient : **SRHIER OUADI**

Entrée 22/07/2022

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 22/07/2022

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CONSULTATION D'OPHTALMOLOGIE	1,00		300,00 Sous-Total	300,00 300,00
Total Frais Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS	Total	300,00

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	300,00	300,00	0,00

Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
Tél.: 05 29 03 53 45
Fax : 05 22 89 28 54 N° INP 090061862
E-mail : contact@hckm.hck.ma
N°ICE 001740003000026